

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 21 juin 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.06.04/442

Approbation des projets de règlement et de
zonage d'assainissement des eaux pluviales
de Pointe-à-Pitre et des Abymes
à soumettre à l'enquête publique

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 21 juin, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, 1^{er} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 juin 2017..

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU Mme Corinne PETRO Procuration à M. Denis BERNADOTTE
Autre Conseiller Communautaire : M. Jean-Charles SAGET Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 9
Le Président M. Eric JALTON
Vice-Présidents : Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Fabert MICHELY
Autres Conseillers Communautaires : M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL Mme Solange LEBLANC Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 12
Vice-Présidents : M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Alberta ALBERI M. Max CELIGNY Mme Francesca FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA Mme Nadège THÉOPHILE

COURRIER ARRIVÉ LE:
05-JUIL. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses article L2224-8, L2224-10 et L5216-5 II-2°;
- VU** le Code de l'Environnement notamment ses articles L211-7 et L123-2 ;
- VU** le Code Civil notamment ses article 640, 641 et 681 ;
- VU** le Code de la Santé Publique notamment son article L1331-1 ;
- VU** le Code de l'Urbanisme ;
- VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- VU** les orientations 2A-D22, 4B6-D49, 8CD-104, 8CD-105, 8CD-106, 8CD-108 et 8CD-109 du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe en matière d'eaux pluviales, d'urbanisme et d'inondation;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2012.10.09/349 du 29 octobre 2012 relative au lancement d'une étude de réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 10 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1– D'approuver les projets de règlement et de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Pointe-à-Pitre et des Abymes à soumettre à l'enquête publique étant entendu qu'une approbation définitive sera de nouveau sollicitée à l'issue de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur.

ARTICLE 2– D'autoriser Monsieur le Président à soumettre à l'enquête publique les projets de règlement et de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Pointe-à-Pitre et des Abymes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite de l'enquête publique.

ARTICLE 3– De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4– Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 JUIN 2017

P^o le Président

Le Président de séance

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 05 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JUIL. 2017



